

# Qui sont les bénéficiaires des dividendes ?



## ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES

**TOUTE PERSONNE AYANT LA QUALITÉ  
D'ASSOCIÉ OU D'ACTIONNAIRE  
À LA DATE DE LA DÉCISION COLLECTIVE  
VOTANT LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**



### EN CAS DE TITRES DÉMEMBRÉS

LE DIVIDENDE REVIENT À L'USUFRUITIER DÈS LORS QU'IL EST PRÉLEVÉ SUR LE BÉNÉFICE DE L'EXERCICE



### EN CAS DE CESSION DE DROITS SOCIAUX

LE DIVIDENDE REVIENT AU CÉDANT SI L'ASSEMBLÉE A DÉCIDÉ SA DISTRIBUTION AVANT LA CESSION (PEU IMPORTE LA DATE DU PAIEMENT)

LE DIVIDENDE REVIENT AU CESSIONNAIRE SI L'ASSEMBLÉE A DÉCIDÉ SA DISTRIBUTION APRÈS LA CESSION



### EN CAS DE LOCATION D'ACTION

LE DIVIDENDE REVIENT AU LOCATAIRE

#### ATTENTION !

SUSPENSION DU DROIT AUX DIVIDENDES LORSQUE L'ASSOCIÉ OU L'ACTIONNAIRE NE PROCÈDE PAS À LA LIBÉRATION DE SES APPORTS

**ORELIA**

AUDIT & CONSEIL